



La soupe au caillou

Des nouvelles du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté

3 octobre 2002

Par l'équipe du Collectif

Numéro 109



Une intervention à retenir

Une intervention de David Payne, député de Vachon, au début des travaux, mardi le 1 octobre, a bien placé le niveau souhaité pour les travaux de la commission. Souhaitons que les parlementaires et les intervenantEs à la commission réussissent à maintenir ce cap au cours des prochaines semaines.

«Parce que ce Parlement, il faut le dire, n'est jamais plus crédible que lorsqu'on parle d'une seule voix, solidairement, et qu'on s'impose, non seulement les moyens de résultats, mais aussi qu'on donne une suite concrète aux bonnes intentions qui sont régulièrement exprimées, regardant davantage les générations futures plutôt que les prochaines élections et proposant les solutions qui auront une vie bien plus longue qu'un seul mandat et qui feraient bénéficier toutes générations, que ce soit la présente ou la future. Et je pense que si c'est vrai que l'élimination de la pauvreté qui ne verrait jamais le jour au complet, l'élimination de la pauvreté ne voit pas de résultat clair dans les chiffres du ministre des Finances dans le sens qu'on élimine quelque chose donc c'est moins visible lorsque cela disparaît. N'empêche que toute personne intelligente peut voir qu'il y a certaines sociétés qui réussissent bien mieux que d'autres à éliminer la pauvreté.

Donc, il s'agit pour moi d'un geste d'une grande solidarité et d'importance majeure aujourd'hui et dans les prochains jours, et il me fait plaisir de participer à la commission à plein titre...»

Un bilan des deux premiers jours de la commission parlementaire sur la loi 112

Le défi de maintenir le cap

Bonjour tout le monde ! Après une première semaine de deux journées complètes de séances de la commission parlementaire, c'est un exercice utile et difficile que de tenter d'en faire un premier bilan.

Une chose est sûre, la transcription des débats de cette commission et les mémoires soumis constitueront une somme historique sur la façon dont on abordait le problème de la pauvreté au Québec en l'an 2002. En deux jours seulement, il y a déjà là une documentation volumineuse, beaucoup de questions soulevées et de manières de voir différentes, peut-être aussi quelques tendances. Comment tirer les grandes lignes ?

Les présentEs et les absentEs du débat

Ça commence par qui est là ou pas. Les médias se sont d'ailleurs arrêtés là. La principale nouvelle transmise à la population aura été l'absence de l'ADQ. Hier les membres de la commission parlementaire ont rendu bien clair qu'en dépit du fait qu'il n'y a pas en ce moment de parlementaire adéquate nommé parmi les membres de la commission, ils ou elles sont les bienvenuEs.

Il y a toutefois une autre absence à souligner : celle des personnes en situation de pauvreté. Parmi les nombreuses personnes qui se sont adressées à la commission à travers les différentes délégations pendant ces deux jours, seulement deux personnes en situation de pauvreté. Une faisait partie de la délégation du Collectif, l'autre de la délégation de COMSEP. Il y a là une bonne question à se poser : comment faire évoluer les modes de délibération politique pour assurer de penser «avec» et non «au sujet de»? Pour le moment cette commission discute au sujet de la pauvreté, très bien, mais aussi au sujet des personnes en situation de pauvreté et non avec elles.

Autre absence à souligner : le Conseil du patronat, qui devait intervenir à 14:00 mardi le 1 octobre, a demandé le report de sa présentation. Raison inconnue de nous. Pour le moment les présentations proviennent d'intervenantEs ayant une pensée «sociale» et une option de départ favorable à une action collective sur le problème de la pauvreté.

La mise au jeu se fait à un bon niveau

Les interventions initiales des membres de la commission ont par ailleurs placé le débat à un bon niveau, ce qui est heureux. De part et d'autre, on a souligné l'occasion historique que représentait le projet de loi 112. La ministre Goupil a souhaité l'adoption de ce

projet avant Noël et espéré pouvoir poser «dès l'adoption de ce projet de loi», «des gestes concrets qui nous permettront d'être plus fiers individuellement et collectivement». L'opposition libérale a fait savoir, par la voix de son porte-parole Christos Sirros, qu'elle était favorable à la loi et que pour ce qui en était du contenu, elle n'avait «a priori rien trouvé de fondamental qui aille à l'encontre ni de nos valeurs ni de nos propositions d'action, si ce n'est notre réserve quant à la création de nouvelles structures». Tout ce monde acceptera-t-il toutefois d'évoluer vers une loi suffisamment contraignante pour le prochain gouvernement pour qu'elle fasse la différence?

Des interventions mixtes sur la loi et sur ce que chacun fait

Si vous avez accès à l'Internet, vous pourrez juger vous-mêmes des différentes positions présentées. Elles sont toutes, jusqu'à maintenant, favorables à cette loi avec des changements variables. Certaines ont annoncé clairement leur appui au mémoire du Collectif et à ses recommandations. D'autres en ont repris des points en particulier. D'autres encore ont fait valoir des idées différentes ou complémentaires. La volonté de se mobiliser autour du problème à travers son propre champ d'action est aussi très manifeste. Une remarque toutefois sur une tendance qui s'installe tant chez les intervenantEs que chez les parlementaires et qui risque de limiter beaucoup le temps de débat sur la loi elle-même : celle de discuter à la fois de la loi et d'autres sujets de préoccupation. C'est intéressant en soi, mais quand ça prend la moitié du temps alloué, c'est autant de temps de moins sur le sujet de la loi.

Des points qui s'assurent

Au cours de ces deux premières journées, quelques points d'ancrage se confirment : l'importance et la valeur du préambule comme cadre éthique, la volonté d'une action globale, la conscience des préjugés et une certaine volonté d'agir à ce sujet, en y mettant des moyens concrets. On n'est pas trop dans un discours punitif ou humiliant. L'avenir semble dans des mesures volontaires, ajustées à la réalité des personnes, non dans la culpabilité. Il se dégage aussi une volonté assez claire autour de cibles, d'une clause d'impact et d'un plus grand droit de regard des parlementaires et du public sur l'évolution de la stratégie, avec des obligations de rapports et de débats plus fréquentes.

Des risques de dérive

Par ailleurs les risques de dérive sont aussi très présents sur certaines questions si on ne va pas au bout des débats. Soulignons quelques-unes de ces questions : celle des droits versus les responsabilités (nous y reviendrons dans un prochain bulletin), celle du fondement sur les droits versus l'idée d'assurer simplement l'égalité des chances au départ : sur ces questions les idées reçues

et les préjugés ne sont jamais bien loin. L'approche des contraintes à l'emploi est également à suivre attentivement. De même au sujet de la mesure de la pauvreté, des écarts et de la compréhension de ce que peut apporter une vigilance sur les cinq cinquièmes de la population. La question du partage des responsabilités et des décisions entre personnes, organisations, régions, État, dans un contexte de mesures universelles et volontaires, est un autre débat nécessaire avec toutes sortes de dérives possibles, de même que la façon d'aborder la pauvreté : du point de vue des personnes, des enfants ou du système dans lequel nous vivons tous? Des opinions se campent sur le comité consultatif et l'observatoire : sont-ils utiles, où et à qui doivent-ils se rattacher? À vin nouveau, outre neuve! Nous ne pouvons qu'insister sur la nécessité d'une institution de vigilance nouvelle, indépendante, dont le cadre éthique sera défini par le préambule de la loi, qui aura les moyens de réunir les connaissances nécessaires et qui pourra s'adresser tant au gouvernement, qu'aux parlementaires et au public.

Le nerf de la guerre : la décision de dépenser

Plusieurs interventions ont fait état que les revenus des personnes en situation de pauvreté sont trop faibles et qu'il faut se préoccuper à ce sujet de toutes les situations et tous les âges de la vie, de l'enfance au grand âge, incluant la pauvreté plus grande des femmes. C'est toute la question des mesures urgentes et de leur nécessité pour la vie des personnes et aussi pour y croire à cette loi! Une impression : il ne suffira pas de le mentionner, même souvent... Le nerf de la guerre est là. Comme l'a dit Pierre Méthivier dans l'excellente présentation de Centraide Québec, «il s'agirait aussi de témoigner sans tarder de la fermeté des intentions. Il y a des actions qui peuvent être posées à court terme, posons-les. Par exemple, pourquoi avoir retardé ou avoir étalé, par exemple, l'abolition de la pénalité pour le partage au logement? On n'a pas compris cette stratégie-là. Pourquoi pas le faire si ça s'impose, pourquoi l'étaler?»

*

Très peu mis en cause : le système qui produit la pauvreté et les écarts, quoique l'idée de passer d'un système gagnant-perdant à un système gagnant-gagnant (voir le Bulletin 107) fasse quelques pas.

Un problème auquel doit faire face la commission : comment entendre les auteurEs des 150 mémoires et voir à l'adoption de la loi avant Noël? Des solutions devraient être proposées sous peu.

Retour à une préoccupation persistante : comment assurer que les personnes en situation de pauvreté soient au coeur de ce débat qui les concerne? Il y aura le 17 octobre, si on peut finir de le placer. Il faudra compter aussi sur l'agora qui s'en vient et au sujet de laquelle portera le prochain bulletin, qui suivra de très près celui-ci.

Salut ! Vivian



Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté.

C.P 1352 Terminus, Québec, Qc, G1K 7E5. Tél.: (418) 525-0040 / Télécopieur: (418) 525-0740 / Courriel: collectif@pauvrete.qc.ca

Site Internet : www.pauvrete.qc.ca. Nos bureaux sont situés au 165, de Carillon dans la Basse-Ville de Québec.